

Déontologie des professionnels de l'immobilier



Public concerné : Tous les professionnels de l'immobilier

Prérequis : Exercer un métier relevant de la loi Hoguet
Ordinateur, portable, connexion internet HD

Modalités d'accès : Formation en e-learning

Durée : 2 heures

Tarif : 15€ TTC

Date ou période : 6 mois

Horaires :

- La partie e-learning est accessible 7/7 et 24h/24h.
 - Le monitoring et l'assistance pédagogique sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
 - Les accompagnements individuels seront à programmer avec le formateur du lundi au vendredi entre 9H et 17H.
-

Lieu :

Formation Ouverte A Distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning.

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter à :
contact@opcap.fr

Objectifs de la formation et compétences visées :

L'objectif de cette formation est d'amener le conseiller à :

- > Comprendre les principes fondamentaux de l'éthique professionnelle dans le domaine de l'immobilier.
 - > Connaître les obligations légales et déontologiques spécifiques régissant la pratique des professionnels de l'immobilier.
 - > Développer des compétences pour agir avec intégrité, transparence et responsabilité dans toutes les interactions professionnelles.
-

Déontologie des professionnels de l'immobilier

Programme :

Partie 1 : Introduction à la Déontologie Immobilière

- > Fondements de la Déontologie Immobilière
- > Objectifs de la Déontologie Immobilière
- > Principes Clés de la Déontologie Immobilière

Partie 2 : Catégories d'Activités Immobilières

- > Agent Immobilier
- > Administrateur de Biens
- > Syndic de Copropriété
- > Marchand de Listes

Partie 3 : Ethique Professionnelle

- > Principes de l'Ethique Professionnelle
- > Exemples d'Application

Partie 4 : Respect des Lois et Règlements

- > Non-discrimination
- > Lutte contre le blanchiment d'argent
- > Protection des données personnelles

Partie 5 : Compétence Professionnelle

- > Connaissance Théorique et Pratique
- > Formation Continue
- > Certification et Licences
- > Adaptation aux Évolutions Technologiques

Déontologie des professionnels de l'immobilier

Partie 6 : Organisation et Gestion de l'Entreprise

- > Structuration Interne
- > Recrutement et Formation des Collaborateurs
- > Supervision et Contrôle Qualité
- > Transparence et Communication
- > Utilisation des Technologies de Gestion

Partie 7 : Transparence

- > Divulgence Complète des Informations
- > Clarification des Honoraires
- > Transparence dans les Contrats
- > Éthique dans la Publicité
- > Responsabilité et Redevabilité

Partie 8 : Confidentialité

- > Importance de la Confidentialité
- > Pratiques de Confidentialité
- > Exemples d'Application

Partie 9 : Défense des Intérêts en Présence

- > Principes de la Défense des Intérêts
- > Pratiques de Défense des Intérêts
- > Exemples d'Application
- > Conflit d'Intérêts

Déontologie des professionnels de l'immobilier

Partie 10 : Confraternité

- > Principes de Confraternité
- > Comportements Attendus
- > Exemples d'Application

Partie 11 : Règlements des litiges

- > Principes de Règlement des Litiges
- > Pratiques de Règlement des Litiges
- > Exemples d'Application

Partie 12 : Tracfin - Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

- > Introduction
- > Comprendre Tracfin et son Rôle
- > Obligations des Professionnels de l'Immobilier
- > Processus de Signalement des Activités Suspectes
- > Formation et Sensibilisation
- > Exemples de Cas Pratiques et Études de Cas

Déontologie des professionnels de l'immobilier

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM/Quizz
- Grille d'évaluation
- Echange avec le formateur par visioconférence (webinar), téléphone et mail

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Attestation d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
 - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
 - La dénomination du ou des modules suivis.
 - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire
- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Méthodes pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Cas pratiques
- Questionnaire et exercices
- Retours d'expériences
- Séquences pédagogiques regroupées en différents modules,
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning.